

DÉPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE ROCHFORT

-----  
CANTON DE ROYAN

-----  
COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 22.008

L'an deux mille vingt-deux, le 10 février, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 04 février 2022

DATE D'AFFICHAGE

Le 04 février 2022

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, adjoints.

M. Jean-Luc CHAPOULIE, Mme Christine DELPECH-SOULET, Mme Océane FERNANDES, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Christophe PLASSARD, Mme Marie-Pierre QUENTIN, Mme Marie-Claire SEURAT, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Sandrine BEUVELET-HUBERT représentée par M. Gérard FILOCHE  
Mme Odile CHOLLET représentée par M. Jean-Luc CHAPOULIE  
M. Julien DURESSAY représenté par Mme Éliane CIRAUD-LANOUE  
M. Bruno JARROIR représenté par M. Philippe CUSSAC  
M. Thomas LAFARIE représenté par M. Christophe PLASSARD  
M. Denis MOALLIC représenté par M. Philippe CAU  
M. Yannick PAVON représenté par Mme Dominique BERGEROT  
M. Raynald RIMBAULT représenté par M. Didier SIMONNET  
M. Thierry ROGISTER représenté par Mme Dominique PARSIGNEAU

ÉTAIT EXCUSÉE : Mme Madeline TANTIN

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 23  
Nombre de votants : 32

Mme Christine DELPECH-SOULET a été élue secrétaire de séance.

OBJET : OUVERTURE DE CRÉDITS POUR L'EXERCICE 2022  
(SECTION INVESTISSEMENT)

RAPPORTEUR : M. CAU

VOTE : UNANIMITÉ

En application de l'article L.1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire, dans l'attente du vote du Budget Primitif, peut, sur autorisation du Conseil Municipal précisant le montant et l'affectation des crédits, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif lors de son adoption.

Pour permettre dès le début de l'année 2022, l'engagement des travaux, il est proposé l'ouverture de crédits d'investissement, au titre de l'exercice 2022

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu l'article L.1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'avis de la Commission des Finances,
- Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

- d'ouvrir les crédits d'investissement suivants, au titre de l'exercice 2022 :

		DÉPENSES	RECETTES
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>			
<b><u>OPERATIONS REELLES</u></b>			
165.01	- Dépôts et cautionnements	+ 10 000,00 €	
165.01	- Dépôts et Cautionnements		+ 10 000,00 €
2183.313	- Acquisition d'un terminal de Paiement « Portable 3G » pour la Salle de Spectacles	+ 670,00 €	
2188.0201	- Mise en place d'une commande pour activer le S.A.I.P. (Système d'Alerte et d'Information des Populations)	+ 10 600,00 €	
2313.325	- Aménagement C.I.A.P.	+ 350 000,00 €	
2181.4143	- Mise aux normes électriques Centre Equestre (T.G.B.T.)	+ 300 000,00 €	
1641.01	- Emprunt		+ 661 270,00 €

<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>			
2313.01	- Récupération avance forfaitaire	+ 100 000,00 €	
2315.01	- Récupération avance forfaitaire	+ 100 000,00 €	
238.01	- Récupération avance forfaitaire		+ 200 000,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>871 270,00 €</b>	<b>871 270,00 €</b>



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Patrick MARENGO

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 11 février 2022

Le Maire,

Patrick MARENGO

Certifié Conforme  
Mairie de Royan le  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général des Services  
Hubert THOMAS

